

Rouen, le 7 novembre 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur, chancelier des universités

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Seine Maritime

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale en charge du 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles publiques et privées appartenant au
dispositif des écoles et établissements du
développement durable,

Envoi par courrier électronique

Objet : Demande du label des établissements et écoles du développement durable(EdDD)

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Téléphone :
02 32 08 91 20

Dossier suivi par :
Patrice Favier

IA-IPR de SVT

Mission « Education au
Développement Durable »

Mél :

patrice.favier@ac-rouen.fr

Erwann Le Maguer,
Stéphanie Bouteleux,
enseignants chargés de mission EDD

Mél :

erwann.le-maguer@ac-rouen.fr

stephanie.bouteleux@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

A la rentrée 2017, ce sont plus de 300 établissements et écoles qui font partie du dispositif académique des établissements et écoles du développement durable. Si l'établissement ou l'école est engagé depuis une ou plusieurs années dans les démarches du dispositif des EdDD, la possibilité leur est offerte de demander l'octroi du label des EdDD (niveaux successifs 1, 2 et 3). Pour que l'école ou l'établissement puisse demander une labellisation, **son Correspondant Développement Durable (CDD) doit avoir suivi une année complète de formation.**

Le dossier à compléter est informatisé et téléchargeable à l'adresse suivante :

Cadre de la labellisation <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article65>

Le dossier de candidature dûment complété est à adresser à l'équipe académique chargée du suivi des EdDD, via l'adresse électronique stephanie.bouteleux@ac-rouen.fr.

Les dossiers de demande de **label niveaux 1 et 2** doivent être envoyés pour le **12 janvier 2018**, délai de rigueur. Les dossiers de demande de **label niveau 3** doivent être envoyés pour le **15 décembre 2017**, délai de rigueur (voir conditions en annexe).

Les dossiers seront examinés par les quinze partenaires lors du comité technique qui décidera de la labellisation. Les labels seront remis au cours du séminaire annuel des établissements et écoles du développement durable du **mercredi 18 avril 2018, Canopé de Mont St Aignan.**

Je vous adresse mes encouragements pour votre investissement dans cette démarche globale d'éducation au développement durable intégrée dans la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020.

**Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire général d'Académie**

signé

Mostefa Fliou

PJ : cadre général de la labellisation ;
cahier des charges pour l'obtention du label niveau 3